

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2022

Lieu de la séance : SAVENAY

Présents :

Messieurs :

A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D.
GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P.
BRIAND, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A.
FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL, J. TATARD

Mesdames :

V. BARRILLAU, S. PASCO, C. TRAMIER, M.
LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT,
E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, C. PETER,
S. HALLIEN-LANIO

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 25

Procurations : 8

Absents : 3

Nombre de votants : 33

Absents excusés ayant donné procuration à :

M. GALLERAND pouvoir à J.L. THAUVIN
P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS
N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD
JP. BLANC pouvoir à H. COUTELLER
J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO
I. LE BELLEGO pouvoir à P. CORBEL
F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL
P. CHABAUD pouvoir à M. MEZARD

Présidence : R. NICOLEAU

Secrétaire de séance : P. CORBEL

Absents excusés :

E. SABATHIER
D. HARIOT
A. JOGUET

1- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements,

Le DOB doit être présenté à l'assemblée délibérante et être acté par délibération dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire du 3 février 2022 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu le courrier de la mairie de Malville adressé le 30 mars 2022 au Président de la Communauté de communes relatif à la démission de Mme Magali JANVIER,

Considérant l'impossibilité de convoquer dans les délais requis la nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Mme Magali JANVIER,

Vu l'annulation du Conseil communautaire prévu le 31 mars 2022 dont l'ordre du jour portait, entre autres, sur le vote du budget,

Considérant la nécessité de tenir le Débat d'Orientations budget dans les 2 mois précédant le vote du budget,

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

• DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 et du Rapport d'Orientations Budgétaire ci-annexé.

ANNEXE

Voir document joint.

Le Président

Rémy NICOLEAU

